

**COMMISSION POUR LES MEDICAMENTS A BASE DE PLANTES A USAGE HUMAIN
(CMP)**

PROCÉDURE ÉCRITE DU 23/12/2013 JUSQU'AU 05/01/2014

1. PROCEDURE ECRITE

Comme convenu lors de la réunion de novembre, le Président a marqué son accord pour faire une procédure écrite afin de faire approuver le texte du communiqué sur les suppositoires Suppor Eucalipto et les rapports urgents ainsi que l'avis sur le soja.

2. AVIS ET DECISIONS

2.1. AVIS: Notices des Médicaments contenant des isoflavones de soja

La CMP a approuvé l'avis relatif aux notices des médicaments contenant des isoflavones de soja. Cet avis est consultable dans les publications de la CMP disponibles sur le site web de l'afmps.

2.2. Communication sur les suppositoires Suppor Eucalipto

La CMP a approuvé cette communication. Elle est consultable sur le site web de l'afmps à l'adresse suivante : http://www.fagg-afmps.be/fr/binaries/20140601_wvt_AVIS_stopEucalipto_tcm291-240066.pdf

3. AUTORISATIONS DE MISE SUR LE MARCHÉ (AMM) – ENREGISTREMENTS (REG)

3.1. Demandes AMM, procédure nationale (PN)

La CMP approuve la conclusion de l'évaluation pour un dossier.

3.2. Demandes ENREGISTREMENT, procédure nationale (PN)

La CMP approuve la conclusion de l'évaluation pour deux dossiers.

4. CONCLUSION

La procédure écrite a été approuvée sans remarque le 05/01/2014.